



DÉCLARATION LIMINAIRE DU CSA Travail Emploi du 19 décembre 2023.

Madame la Présidente,

Le CSA Ministériel est convoqué avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Suppression d'unités de contrôle en DREETS (pour consultation)
- 2- Bilan et perspective de la politique handicap des ministères sociaux (pour échanges et débat)
- 3- Instruction RIFSEEP (pour échanges et débat)
- 4 Programmation des travaux (pour échanges et débat)
- 5- Questions diverses :

L'INSEE a publié une étude le 25 octobre dernier qui démontre une nouvelle fois que les salaires des agents publics ont décroché par rapport ceux du secteur privé.

Ainsi, en dix ans (entre 2011 et 2021), l'augmentation des rémunérations a été deux fois plus importante dans le privé que dans le public.

« De 2011 à 2021, le salaire net en équivalent temps plein a progressé en moyenne de 4,9% en euros constants dans le privé, soit une hausse de 0,4 % en moyenne par an. »

« Sur la même période, entre 2011 et 2021, le salaire net en équivalent temps plein a quant à lui augmenté en moyenne de 2,1 % en euros constants dans la fonction publique (soit +0,2 % en moyenne chaque année) »

« Le salaire net moyen des fonctionnaires a augmenté de 2,6 % entre 2011 et 2021 (-1,1% pour les fonctionnaires de catégorie A, -0,2 % pour ceux de catégorie B et +4,4 % pour ceux de catégorie C)».

La désindexation des salaires et des pensions conduite depuis 1983, puis le gel du point d'indice depuis 2010, ont contribué au fil du temps, à un décrochage du niveau de vie des fonctionnaires et des retraités de la fonction publique.

L'année 2024 ne doit pas être une année blanche en terme d'augmentation des salaires pour les agents publics, dans un contexte d'inflation et de perte de pouvoir d'achat.

L'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier prochain ne pourra en aucun cas compenser les effets de l'inflation.

Si dans le cadre d'une stratégie RH, l'Etat ambitionne de corriger le défaut d'attractivité des métiers de la Fonction Publique, la question des rémunérations et des carrières doit-être posée. Même si la rémunération n'est pas le seul facteur de la perte d'attractivité de la Fonction Publique, il en constitue néanmoins un des éléments majeurs.

Pour l'UNSA, il est urgent de :

- rouvrir le dossier des rémunérations pour l'année 2023
- obtenir l'ouverture de négociations salariales pour 2024. Cette année ne doit pas être une année blanche au prétexte de discussions structurelles engagées sur les carrières et rémunérations.
- obtenir un dispositif qui permette une augmentation annuelle des rémunérations tenant compte de l'inflation.
- obtenir une révision des grilles de rémunération et de l'indemnitaire qui tienne compte des débuts de carrière mais aussi de l'allongement des durées de carrière lié au départ en retraite à 64 ans.
- Donner des perspectives aux agents contractuels en terme de carrière et de rémunération.

L'UNSA vous remercie de bien vouloir faire ces demandes à la Fonction Publique.

En l'absence de revalorisation des salaires à hauteur de l'inflation, le RIFSEEP (IFSE+CIA) constitue une des composantes de plus en plus importante de la rémunération des agents. Pour l'UNSA il est nécessaire d'assurer la transparence de son fonctionnement afin de garantir une équité de traitement entre les agents. A ce sujet, cette année encore, le Complément Indemnitaire Annuel a été versé aux agents dans de nombreuses DDETS, sans information, sans notification préalable et sans consultation des CSA.

Pour l'UNSA la part fixe des primes correspondant à la technicité et aux qualifications doit-être intégrée au salaire. Cela permettrait ainsi aux agents de cotiser sur la totalité de ces montants pour leur future retraite.

Suite à l'annonce du Ministre le 5 octobre dernier de l'augmentation de 4 M € de l'enveloppe destinée à la convergence de la partie indemnitaire, l'UNSA souhaite savoir comment cela va se traduire financièrement pour les agents.

En ce qui concerne les conditions de travail, l'UNSA ITEFA a alerté à maintes reprises, sur les conséquences désastreuses de la mise en place de l'OTE et l'exaspération des agents devant une réforme manifestement impréparée. L'UNSA invitée par la mission inter-inspections chargée d'évaluer l'organisation et le fonctionnement des DDETS(PP) a ainsi transmis ses constats et son analyse sur la situation dégradée des conditions de travail vécue par les agents.

L'UNSA s'exprimera sur les autres points de l'ordre du jour lors des débats.

L'UNSA vous remercie de votre attention.

